

1907-2007 : le centenaire de la place Ernest-Gailly

Depuis plusieurs années, la place Ernest-Gailly, au pied de Jacquemart, est un des espaces les plus animés de notre ville. Il n'en fut pas toujours ainsi.

Avant 1907, s'élevait en effet sur ce site un vieux bâtiment construit en 1836. D'abord destiné à accueillir une prison, il fut transformé en 1873 en école communale laïque de filles, surélevé en 1883, et devint en 1889 une école primaire de garçon. Les municipalités républicaines de Romans appliquaient alors avec zèle les grandes lois de Jules Ferry de 1881-1882 rendant l'école primaire « gratuite, laïque et obligatoire ».



Cependant l'installation d'un tel établissement dans une prison désaffectée se heurtait aussi à une réalité économique : elle était située entre les deux marchés très animés du vendredi : le marché aux chevaux, au pied de Jacquemart, et le marché aux bœufs, sur la place d'Armes (actuelle place Jean-Jaurès).

Le 6 février 1882, une première pétition portant les signatures de 18 commerçants riverains est adressée au maire pour souligner que cet emplacement est inadapté. « Les soussignés ont appris que M. L'inspecteur des Ecoles primaires a proposé l'agrandissement de l'école laïque des filles au détriment de la place affectée au marché des bœufs qui est déjà insuffisant. [...] Cette position ne convient nullement pour une école se trouvant placée entre le marché des chevaux et celui des bœufs ; les jeunes élèves qui s'y rendent sont très exposés à recevoir les ruades de ces animaux. Les rues au couchant et au levant de cette école (rue Sainte-Foy et Cadier) sont également très dangereuses parce que c'est dans ces deux rues que l'essai des chevaux a lieu ».

La municipalité ne donne pas suite à cette demande, le besoin d'école est alors une priorité mais les arguments avancés seront repris pendant plus de vingt ans.

En 1898, il suffit qu'une « rumeur » annonce la démolition de cette école pour qu'une nouvelle pétition soit déposée en mairie. « Les soussignés, tous propriétaires, commerçants habitants la ville de Romans, y venant régulièrement le vendredi, ont l'honneur de vous prier de voter cette démolition dans le plus bref

délai possible et d'en consacrer le sol à l'agrandissement du marché aux bœufs en vous opposant avec énergie à toute reconstruction quelle qu'elle soit. La place Jacquemart est devenue et restera toujours le centre de Romans, en la réunissant au marché aux bœufs qui par ce fait prendra une importance beaucoup plus grande, vous travaillerez dans l'intérêt général de la ville ».

Cependant des objections sont avancées, qui, aujourd'hui, peuvent nous faire sourire. « La première serait que par un grand vent du Nord, les chevaux manqueraient d'un abri, cette objection n'est pas sérieuse et se trouve détruite par l'affirmation contraire non seulement de vétérinaires de la ville mais encore par celle des principaux courtiers et marchands de chevaux venant en cette ville, tous les vendredis. La deuxième, basée sur le fait d'une perte d'argent pour la ville, n'est pas plus sérieuse. En effet, à raison de la situation absolument centrale de ce quartier, la municipalité ne doit pas hésiter à faire ce léger sacrifice en donnant de l'importance à ses marchés qui ont eu jadis une si grande réputation. » Cette seconde pétition recueille 414 signatures dont celles des grands industriels de la chaussure de l'époque : Eisenreich, Grenier, Gailly, Bady, Paul, Roux.

La municipalité répond par une fin de non-recevoir arguant de la perte financière engendrée par la démolition d'un bâtiment et le renoncement à la vente du terrain. De plus, la ville devrait construire une nouvelle école sur un autre terrain.

Les années passent, le bâtiment se dégrade. Louis Vinay, en 1903, le décrit ainsi : « l'école des garçons de la place Jacquemart comprend 6 classes dont 4 installées dans le bâtiment des anciennes prisons (d'une) surface de 918 m². Il renferme (aussi) le logement du directeur, une cuisine, le réfectoire pour la cantine scolaire, la cave, le préau et les cabinets. Le nombre total des élèves est de 242. L'installation défectueuse, les mauvaises conditions hygiéniques, la difficulté de surveillances ont depuis longtemps fixé l'attention du conseil municipal sur la nécessité d'une construction neuve ».

Le conseil municipal du 12 novembre 1905 prend acte de cette situation et prend la décision que beaucoup attendent : « vos commissions municipales des travaux et finances sont d'avis de procéder à l'aliénation de l'école de la place Jacquemart mais sous réserve expresse que les fonds qui en proviendront seront affectés à la reconstruction de cette dernière école ».

En cette année 1905, le débat autour du maintien de l'école place Jacquemart est hautement politique en pleine discussion sur les lois laïques de Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les conservateurs « *sont d'avis qu'il vaudrait mieux raser l'école pour relier les deux places où se tiennent les marchés* ». Pour le socialiste Collion, premier adjoint, « *les marchés n'ont lieu qu'une fois par semaine ; ils seront bien reliés par l'élargissement des deux rues Cadier et Sainte-Foy que l'on porterait à 10 m ; au moment de la reconstruction de l'école, la somme qui proviendrait de la vente de son emplacement servira à faire face à une partie importante de la dépense* ». Le conseil municipal renvoie la question à sa commission des travaux et des finances qui adopte, le 20 septembre 1905, le principe de vente « *à l'unanimité moins deux voix* ».

Face aux tergiversations des édiles sur l'affectation de l'emplacement, et pour les faire plier, une nouvelle pétition circule au début de 1906. Elle réunit 796 noms parmi lesquels tous les notables romans de l'époque, Charles Cara (tanneur), D^r Bonnet (ancien maire), Louis Vinay (architecte, historien), et les patrons de la chaussure (Bady, Grenier, Fénéstrier, etc. ...).

Cette pétition reprend l'argument des marchés mais en avancement d'autres plus « modernistes » : « *[...] cet immeuble se trouve exactement sur le prolongement de la rue Magenta (actuelle Pierre Semard), en face de la gare, dont il coupe la perspective ; il occupe un emplacement qui pourrait servir très utilement à agrandir les marchés et à concourir à l'embellissement de la ville ; si on autorise un particulier à construire un immeuble, la ville se trouvera ans l'impossibilité de continuer le prolongement de la rue Magenta qui s'imposera fatalement un jour ; le produit de cette vente ne sera qu'un faible rapport aux finances de la ville.* » Les pétitionnaires « *demandent avec instances de ne pas mettre en vente cet emplacement, de démolir l'ancienne prison pour compléter les travaux d'embellissement, d'assainissement et d'agrandissement de la place Jacquemart.* ».

Cette pétition est remise le 6 février au maire, Alfred Pinet, une semaine avant une importante réunion du conseil municipal. Cette impressionnante requête doit contrer Collion qui semble vouloir prendre en charge le dossier et imposer son point de vue : la veille, il s'est rendu sur le terrain avec l'agent voyer de la ville pour préciser les dimensions du terrain : « *9 ares 10 ca* ». Le 11 février, le conseil municipal « *considérant que l'école est un bâtiment insalubre* », décide « *que les classes seront transférés dans d'autres locaux* », et vote « *à l'unanimité la démolition de l'immeuble.* » mais il ne se prononce pas sur l'affectation de l'emplacement qui reste la propriété de la ville et décide de statuer « *ultérieurement* ».

Cependant se pose toujours le problème du transfert des classes, ce que le préfet relève dans une lettre du 20 septembre 1906. « *[...] le conseil municipal de Romans a voté la démolition de l'école la place*

Jacquemart. Je suis tout disposé à donner mon adhésion à ce projet mais il importe au préalable (de préciser) les dispositions en vue de transférer dans d'autres locaux les services de l'école à supprimer ». Le conseil lui répond dès le 23 septembre que ces services sont « *installés au second étage de la mairie depuis plusieurs jours* ».

La démolition peut donc commencer. Le même conseil décide la vente des matériaux provenant de l'école. La soumission a lieu le 23 octobre. Alphonse Blache l'emporte avec une offre de « *1100 francs* ». Il s'engage à démolir l'immeuble avant le 1^{er} janvier 1907. De plus, il « *fera enlever et transporter les déblais au fur et à mesure de l'avancement des travaux ; le sol sera arasé ; les objets précieux, monnaies, médailles, etc ... qui seraient trouvés eu cours des travaux seront immédiatement déposés à la mairie* ». Cette chose peut paraître étrange mais il faut savoir que le bâtiment avait été construit en 1836 sur le site de l'ancien cimetière Sainte-Foy. Nous ignorons si les ouvriers trouvèrent des « *objets précieux* » mais au début de janvier 1907, les travaux sont terminés.



Cependant la municipalité Pinet laisse toujours en suspend l'avenir de cet espace. C'est la municipalité d'Ernest Gailly, élu maire en juin 1907, qui décide de ne pas construire un nouveau bâtiment et de créer une place publique.

Les aménagements sont décidés en septembre. La commission des travaux de la ville propose « *qu'il soit planté une rangée d'arbres de chaque côté de la place et à 4 m environ des bordures des trottoirs (ainsi) que deux rangés de piquets mobiles à quelques mètres en avant de la rangés d'arbres pour attacher les vaches les jours de marché, qu'il soit placé un bassin au milieu de la place avec une lampe à arc* ».

La nouvelle place est dénommée « *de la Liberté* ». Elle ne prend le nom « *d'Ernest-Gailly* » qu'en 1932, après la mort de ce dernier, à qui l'on doit véritablement la configuration actuelle de cet espace urbain.

Notice rédigée par Laurent JACQUOT, professeur d'Histoire, lycée du Dauphiné (Romans), décembre 2006